

**FEDERATION SPORTIVE  
DE LA POLICE FRANCAISE**

***CHAMPIONNAT  
NATIONNAL DE  
CYCLISME***

*Mise à jour :  
Assemblée Générale du 22 mars 2007*

**FEDERATION SPORTIVE DE LA POLICE FRANCAISE**  
**75, RUE DENIS PAPIN 93500 PANTIN**  
**TEL : 01.57.14.21.36      FAX : 01.41.71.16.40**  
**E-mail : [sport.fspf@interieur.gouv.fr](mailto:sport.fspf@interieur.gouv.fr)**

**CHAMPIONNAT NATIONAL**

## **I - LA COMPETITION**

### **a) L'épreuve**

*Elle se déroule selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.).*

*Le circuit proposé pour les compétitions - dont les distances sont définies selon la configuration du terrain - est validé par le D.T.N.*

- Championnat seniors : distance totale comprise de préférence entre 120 et 160 km.*
- Championnat vétérans et féminines : distance totale comprise de préférence entre 75 et 100 Km.*

*Pour l'établissement des parcours, il est recommandé de prévoir, dans la mesure du possible, un circuit de base à couvrir un nombre déterminé de fois ayant un développement de 8 à 25 Km.*

*Modalités du séjour :*

<i>- Après-midi 1ère journée</i>	<i>= arrivée des délégations</i>
<i>- 2ème journée</i>	<i>= compétition</i>
<i>- Matin 3ème journée</i>	<i>= départ des délégations.</i>

### **b) Equipement**

#### **Tenue de course :**

*Elle comporte obligatoirement :*

- un maillot cycliste (les membres d'une équipe doivent être porteur du même maillot aux couleurs de la Ligue)*
- un cuissard réglementaire*
- des chaussures cyclistes*
- casque cycliste rigide aux normes F.F.C.*

#### **Matériel :**

*Le matériel (vélo) doit être conforme aux modèles agréés par l'U.C.I. et la F.F.C. pour les compétitions en ligne sur route.*

### **c) Catégories**

*Seniors : tous concurrents âgés de moins de 40 ans dans l'année de la compétition.*

*Vétérans : les coureurs âgés de 40 ans ou plus dans l'année de la compétition.*

*Féminines sans catégorie d'âge.*

## **II - L'ORGANISATION**

### **a) Opérations préliminaires**

#### **1 - Contrôle de départ**

*Les directeurs sportifs doivent avoir confirmé l'engagement de leurs coureurs au minimum 48 heures avant le jour de l'épreuve. La licence de chaque participant devra être présentée au cours de la réunion des Directeurs Sportifs et au plus tard 2 heures avant le départ de l'épreuve. Les dossards sont remis après vérification des licences.*

*Les coureurs doivent être présents au « contrôle de départ » pour la signature de la « feuille de départ » avant le départ de la compétition. La fermeture du contrôle a lieu impérativement quinze minutes avant l'heure du départ de la course.*

*Tout coureur n'ayant pas émarginé la feuille de départ sera exclu du classement final, sauf événement de force majeure dûment signalé au jury des commissaires dans les quinze minutes suivant le départ de l'épreuve.*

#### **2 - Appel des coureurs**

*Dix minutes avant le départ, il est procédé à un appel des coureurs. Tout concurrent ne répondant pas au troisième appel de son nom est considéré comme non partant et rayé de la liste des participants.*

### **3 - Départ**

*Le départ réel est donné :*

*- soit lancé depuis la voiture du directeur de course, à un endroit préalablement défini et communiqué aux coureurs et signalé par un panneau « kilomètre 0 » ;*

*- soit "arrêté" si la configuration des lieux le permet.*

### **4 - Dossards**

*Chaque coureur est muni d'un dossard fourni par l'organisation et placé sur les maillots suivant les directives données lors du contrôle de départ.*

*Dans la mesure du possible et afin de permettre de meilleures conditions de classements à l'arrivée, les coureurs sont munis d'un double dossard. Les dossards doivent, en toute circonstance, être parfaitement lisibles et ne pas porter à confusion, notamment en cas de pliage.*

*En cas d'abandon, le dossard doit être immédiatement retiré et remis par le coureur concerné à la voiture balai ou à l'un des commissaires de course.*

### **5 - Voitures suiveuses**

#### **5-1 Voitures de l'organisation**

*Afin de permettre un parfait déroulement des opérations de courses, les voitures suiveuses ci-après doivent être mises à la disposition de la direction de course et des officiels, par le comité d'organisation à raison d'une voiture par fonction exercée : directeur de course, directeur de course adjoint (si nécessaire), juge à l'arrivée, - médecin de la course, trois voitures de commissaires (ou deux véhicules et une moto), voiture balai, un ou deux véhicules neutres de dépannage, une ambulance, une à deux motos ardoisiers, voiture du directeur de l'organisation.*

*Chaque Ligue représentée est chargée de fournir un véhicule pour son conseiller technique.*

*Il peut y être ajouté, en fonction des besoins et des possibilités, deux à trois voitures d'invités, une à deux voitures de presse, une deuxième ambulance ainsi que des motos de liaison.*

#### **5-2 Voitures des Ligues**

*Chaque Ligue représentée est chargée de fournir un véhicule pour son Conseiller Technique, lui permettant de suivre la course.*

*Chaque véhicule est équipé des plaques accréditives définies au paragraphe 7 ci-après.*

*Le tirage au sort de l'ordre des véhicules est réalisé par le jury des commissaires, à l'occasion de la réunion des Directeurs Sportifs. Les Directeurs Sportifs absents se voient attribuer les derniers numéros. Les numéros sont affichés à l'avant et à l'arrière gauche du véhicule.*

### **6 - Liaisons radio**

*Chacun des véhicules ci-dessus doit être muni d'un poste radio permettant de recevoir les instructions ou informations relatives au déroulement de la course (appareil récepteur). Le directeur de course, le directeur de course adjoint et le directeur de l'organisation et les commissaires doivent être munis d'un appareil émetteur - récepteur.*

### **7 - Plaques accréditives**

*Toutes les voitures suiveuses doivent être porteuses, à l'avant de plaques accréditives concernant l'épreuve, délivrées par le comité d'organisation, et, à l'arrière, des numéros définissant leur ordre dans la course.*

*Aucun véhicule ne peut être autorisé à suivre les épreuves s'il n'est pas porteur de ces plaques.*

## **8 - Discipline de la course :**

### **8 - 1 - Assistance technique - dépannage**

*En tout endroit du parcours, en cas d'incident mécanique ou de crevaison, les coureurs peuvent échanger tout ou partie de leur matériel contre du matériel transporté dans la voiture de leur directeur sportif ou du véhicule de dépannage neutre.*

*Ce dépannage doit se faire obligatoirement à droite de la route et à l'arrière du groupe auquel le (ou les) - coureur(s) appartenait(ent) au moment de l'incident.*

### **8- 2 - Ravitaillements**

*Les coureurs ne peuvent recevoir de ravitaillements que dans les zones délimitées par l'organisation.*

*A l'exclusion des 20 premiers et des 20 derniers Km, où tout ravitaillement est interdit, les ravitaillements sont fait à l'arrêt par le personnel appartenant aux équipes, dans une zone signalée, dite « zone de ravitaillement », sur le côté droit de la chaussée.*

*En cas de forte chaleur, le directeur de la course peut autoriser un ou plusieurs ravitaillements supplémentaires en boisson dans les mêmes conditions à l'exclusion des 20 derniers Km.*

*Le ravitaillement peut également être autorisé à hauteur du véhicule du Directeur Sportif. Ce ravitaillement ne peut s'effectuer qu'à l'arrière du peloton ou du groupe d'échappés, et dans tous les cas derrière la voiture du commissaire de course, dans les mêmes conditions que celles énoncées ci avant.*

*Tout ravitaillement en dehors des zones prévues ou ne respectant pas les règles énoncées est pénalisé. Lorsque le non respect incombe au coureur, il pourra être mis hors course. Lorsque la faute est commise par le Directeur Sportif, celui-ci pourra être sanctionné (amende) ou être mis hors course ou son coureur mis hors course.*

## **b) Opérations particulières**

### **Le directeur de l'organisation doit :**

- prendre contact avec le comité régional de la F.F.C., l'aviser de la date du championnat et demander le - concours des officiels nécessaires (directeur de course, commissaires, chronométreur, juge à l'arrivée, etc. ...)*
- déposer, auprès du préfet du département dans lequel se déroule le championnat, une "demande d'autorisation" deux mois avant la date de son déroulement.*
- déposer, auprès du comité régional de la F.F.C. par l'intermédiaire d'un club affilié, la demande - d'autorisation et la feuille d'organisation réglementaires.*
- communiquer le projet de parcours (avec horaires préalables) aux Maires des communes traversées (pour - prise d'arrêtés municipaux), à la Direction Départementale de l'Equipement, au groupement de Gendarmerie et à la D.D.S.P. concernés.*
- prévoir un local pour un éventuel contrôle médical dans les meilleurs conditions d'hygiène et de discrétion, le plus proche si possible de l'arrivée (contrôle effectué par un médecin fédéral à l'initiative exclusive de la F.F.C.).*

## **c) La Direction générale - La Direction de Course**

### **1 - Directeur Général de l'organisation**

*Le comité d'organisation qui a la charge de la préparation, de la mise en oeuvre et de la coordination des moyens et personnels concourant au bon déroulement et au succès de l'épreuve, est animé par le directeur général de l'organisation (qui peut être le président de la ligue lui même ou toute personne désignée par celui-ci, ayant compétence pour assumer cette responsabilité).*

*Il est le représentant qualifié de l'organisation auprès du jury des commissaires, sans pour autant s'immiscer dans la direction de la course proprement dite.*

*Le directeur de course désigné pour sa compétence et son expérience en la matière, par le comité régional de la F.F.C., est chargé, avec l'aide des commissaires de course, d'assurer en permanence la régularité sportive, la surveillance et le contrôle technique de la compétition, ainsi que la discipline de course et le respect des règlements, tant vis-à-vis des coureurs et directeurs sportifs que des suiveurs, et de concourir ainsi au succès de l'épreuve en collaboration avec le directeur de l'organisation.*

*Dès l'ouverture du contrôle du départ, il dispose de la plénitude d'attribution pour tout ce qui concerne la course. Présidant le jury des commissaires, il est chargé avec ceux-ci et le juge à l'arrivée des classements individuels et par équipes et les communique au directeur de l'organisation.*

*Il fait également part des amendes et des pénalités éventuellement infligées durant la course.*

### **3 - Commissaires de course**

*Egalement désignés par le comité régional de la F.F.C., ils sont chargés d'assister le directeur de la course dans les attributions définies ci-dessus.*

## **III - EQUIPES - LA PARTICIPATION**

*Chaque ligue est représentée par :*

- 1 C.T.L. (directeur sportif),*
- 13 hommes (avec un minimum de 3 seniors et de 3 vétérans)*
- 2 féminines,*
- 1 mécanicien.*

### **Nota :**

*Lorsque la participation de 2 féminines par ligue ne sera pas atteinte, le D.T.N. en accord avec la ligue organisatrice pourra compléter la participation à concurrence maximale de 26 compétitrices.*

*Concernant la participation des masculins, la répartition au sein de chaque ligue sur les catégories seniors et vétérans s'effectuera à la convenance du C.T.L., avec un minimum de 3 seniors et de 3 vétérans, et un maximum de 13 masculins.*

## **IV - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

### **a) Les classements**

*A l'issue des compétitions il est procédé aux classements suivants :*

#### **1) Classements individuels**

- Seniors*
- Vétérans*
- Féminines*

#### **2) Classement par équipe**

*Le classement par équipe s'effectue dans chaque catégorie masculine par l'addition des places des trois premiers coureurs par équipe.*

*Nota : En cas d'égalité, le classement est déterminé par le coureur ayant obtenu la meilleure place.*

#### **3) Autres classements**

##### **- Meilleur grimpeur**

*Si le profil du parcours le justifie, il peut être prévu un prix du meilleur grimpeur dont le classement est établi sur les trois premiers coureurs se présentant aux sommets des côtes comptant pour ce prix spécial, avec attribution de trois points au premier, deux au second, un au troisième.*

## **- Meilleur sprinter**

*Un prix du meilleur sprinter peut également être décerné dans des conditions analogues à celui du meilleur grimpeur.*

## **b) Les récompenses**

### **- Trophée des Ligues**

*Ce challenge est attribué à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement par addition des places des trois premiers seniors, des deux premiers vétérans et de la première féminine de chaque ligue. En cas d'égalité, le meilleur classement " Vétérans " sera déterminant.*

*Ce challenge sera acquis définitivement par la ligue l'ayant remporté :*

- soit trois années consécutives*
- soit cinq années non consécutives.*

### **Protocole**

*Au podium, aussitôt après l'arrivée de chacune des compétitions, il est procédé à la remise des maillots de - champion de France par le Président de la F.S.P.F. ou son représentant. Eventuellement, le Président de la ligue organisatrice peut remettre les maillots du meilleur grimpeur et du meilleur sprinter.*

### **Maillot de Champion de France**

*Maillot cycliste de couleur bleu ciel avec ceinture scapulaire, tricolore de 30 cm de largeur, parements de collet et de manches tricolores. Aucun insigne ni inscription.*

*Il est également remis aux intéressés le traditionnel bouquet.*

*L'hymne national est alors exécuté.*